



Pour une filière cacao durable et équitable

Défis et leviers pour concilier développement économique et social et protection de l'environnement

Exceptée la dernière campagne (2023-2024) qui s'est caractérisée par des cours jamais atteints auparavant, la filière se distingue par une hausse régulière des surfaces cultivées et des volumes produits et consommés ces 20 dernières années, associée à une tendance globale baissière des prix aux producteurs depuis plus d'un demi-siècle jusqu'à 2023. La majorité des cacaoculteurs à travers le monde vit en dessous du seuil de pauvreté. La conduite des systèmes de culture des cacaoyers se traduit le plus souvent par une diminution progressive de la fertilité des sols, de la productivité des plantations et des revenus. Contraints par la petite surface de terre dont ils disposent et leur manque de capacité d'investissement dans leurs exploitations faute de revenus suffisants, ces producteurs et productrices n'ont d'autre solution que d'abattre de la forêt pour y cultiver de nouvelles parcelles de cacaoyers. Ainsi la Côte d'Ivoire a été victime d'un processus de déforestation durant ces trente dernières années qui lui a fait perdre 90% de sa forêt primaire et dont la cacao-culture a été grandement motrice. Entre 2000 et 2019, 2,4 millions d'ha de forêts primaires ivoiriennes - soit la taille du Rwanda - ont

été remplacés par des cacaoyères. Le cacao constitue ainsi la quatrième filière d'importation en Europe qui contribue le plus à la déforestation dans les pays producteurs. Enfin, face au vieillissement des propriétaires des cacaoyères, faute de main d'œuvre familiale disponible en raison de l'exode rural en cours - particulièrement prononcé chez les jeunes - et de revenus suffisants pour mobiliser de la main d'œuvre salariée, beaucoup d'exploitations en Afrique de l'Ouest - et en Côte d'Ivoire en particulier - recourent au travail des enfants au-delà des seuils autorisés par l'OIT et de la plupart des législations nationales. Une majorité de familles cacaocultrices se retrouve aujourd'hui piégée dans un cercle vicieux de pauvreté et dégradation des ressources naturelles. Ces problématiques économiques, environnementales et sociales sont ainsi fortement interdépendantes et conditionnent le degré de durabilité de la filière cacao dans son ensemble.

Face à ce constat, AVSF - forte de ses plus de 40 ans d'expérience au développement des filières agricoles dans les pays du Sud - s'implique aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, en Amérique du Sud, en Haïti et à Madagascar sur la filière cacao, auprès des familles paysannes, leurs organisations et leurs syndicats. AVSF participe aussi activement à divers espaces de concertation sectorielle en France et au niveau européen. Son action à la fois technique et militante vise à relever les défis majeurs d'équité et durabilité de la filière.

La filière du Cacao en quelques chiffres

50 PAYS
producteurs
5,5 MILLIONS
de familles
productrices

8 MILLIONS
d'hectares
5 MILLIONS
de tonnes
de fèves / an

7 ENTREPRISES
produisent
70 %
DU CHOCOLAT
industriel
dans le monde

5 ENTREPRISES
contrôlent
75 %
DU BROYAGE
des fèves

**CONTINENT
AFRICAIN**
74 %
de l'offre mondiale

CÔTE D'IVOIRE
44 %
de l'offre mondiale

**CONTINENT
LATINO
AMÉRICAIN**
17 %
de l'offre mondiale

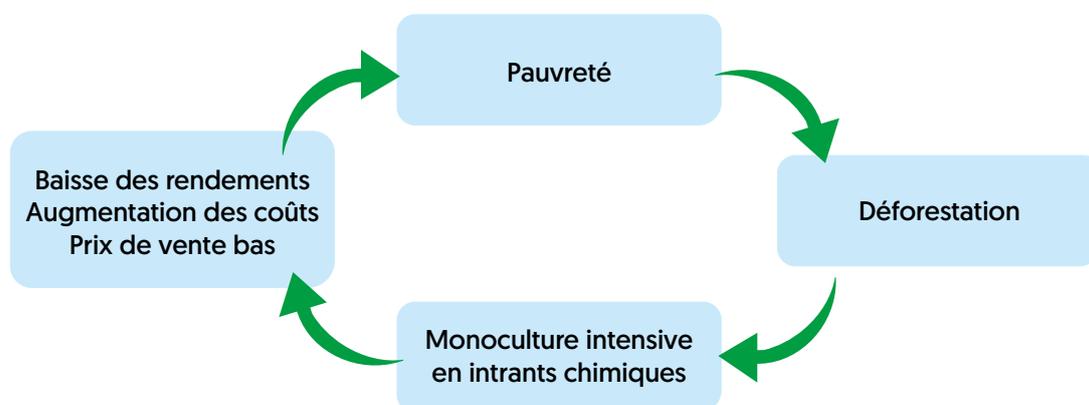
MARCHÉ DE L'UE
60 %
des importations
mondiales

1^{er} défi majeur : développer des services pour accompagner l'intensification écologique de la cacaoculture en agroforesterie

Pour la très grande majorité du cacao produit en Afrique de l'Ouest (la Côte d'Ivoire et le Ghana représentant plus de 60% de la production mondiale^[1]), les cacaoyers ne sont pas cultivés dans des conditions comparables à leur écosystème amazonien d'origine, sous ombrage des arbres plus élevés de la forêt tropicale, leur permettant d'exprimer ainsi leur plein potentiel. Ainsi en Côte d'Ivoire, ils sont le plus souvent exploités dans des systèmes dits « plein soleil », plantés en monoculture sans association avec des arbres d'ombrage. Par ailleurs, les pratiques

de gestion de la fertilité des sols et de lutte contre les ennemis du cacaoyer (maladies, insectes plus particulièrement) sont souvent très limitées et reposent majoritairement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse. L'usage de tels fertilisants contribue à la diminution de la teneur en matière organique des sols et à leur acidification. Au fil du temps, le maintien de la fertilité de ces sols, dont la capacité de rétention en éléments nutritifs se dégrade progressivement, repose sur l'épandage de ces engrais, seuls éléments composant la fumure d'entretien des cacaoyères. Par ailleurs, le changement climatique rendant les cacaoyers moins résistants aux attaques des insectes et aux maladies, les cacaoculteurs ont tendance à utiliser des mélanges de pesticides à large spectre au détriment de leur santé et de celle de l'environnement naturel. La productivité des cacaoyers dépend également de la taille et de l'égourmandage^[2] des arbres ainsi que de l'entretien régulier des parcelles (sarclage), des techniques pas toujours appliquées par les paysans. En cause : des services techniques de vulgarisation agricole parfois limités ou encore trop verticaux, les difficultés d'accès au matériel requis, mais aussi un revenu trop faible

Cercle vicieux de la pauvreté et de la déforestation en Côte d'Ivoire



[1] Kakaoplattform, 2024.

[2] Suppression des branches situées à la base du tronc des cacaoyers.

pour investir du temps dans l'entretien de leurs cacaoyères. Cette situation particulièrement caractéristique de l'Afrique de l'Ouest est moins présente dans les pays latino-américains comme l'Equateur et le Pérou ou encore en Haïti, où le cacao est produit majoritairement au sein de systèmes agroforestiers.

En revanche, dans de nombreuses zones de production, et en Afrique de l'Ouest en particulier, la faible productivité des cacaoyères est très fréquente : elles sont constituées d'arbres vieillissants poussant sur des sols à la fertilité réduite et décroissante, fortement affectés par les maladies et nuisibles et atteignant des niveaux de rendement bien bas en comparaison des 750 à 1000 kg/ha obtenus avec une application moyenne des bonnes pratiques agricoles et des cacaoyères à maturité de production. Confrontées à de très faibles rendements et à leur diminution progressive, beaucoup de familles productrices n'ayant qu'un accès très limité au foncier agricole défrichent des zones forestières pour y planter de nouveaux cacaoyers qui répondent très bien à ces nouveaux sols riches en humus. Face aux conséquences environnementales désastreuses de ces dynamiques de production particulièrement prégnantes en Côte d'Ivoire et au Ghana, et au défi d'augmentation de la productivité de la terre et du travail qui se pose plus globalement aux familles productrices de cacao, **il est indispensable de développer des services à la production qui permettent l'intensification écologique des systèmes de culture des cacaoyères reposant sur l'agroforesterie** pour stabiliser les zones de production cacaoyère actuelles et préserver les forêts restantes : conseil agricole sur les bonnes pratiques (formations individuelles et collectives, échanges d'expériences entre cacaoculteurs), accès à du petit équipement agricole pour la taille, du matériel végétal pour la réhabilitation des cacaoyères vieillissantes et l'installation des cultures associées, des biofertilisants, entre autres. Dans les systèmes de culture agroécologiques, les cacaoyers plus productifs sont associés à différentes strates de végétation. Certaines sont destinées à l'autoconsommation et/ou à la commercialisation sur les marchés locaux (tubercules, fruits et légumes, légumineuses entre autres). D'autres assurent l'ombrage des tous jeunes plants de cacaoyers [bananiers plantains] ; tandis que des cultures intermédiaires assurent l'ombrage des cacaoyers en croissance [agrumes, papayers, avocatiers ou encore anacardiers]. Des arbres forestiers [généralement utilisés comme bois d'œuvre]

protègent les cacaoyers adultes contre le soleil et le vent en plus d'améliorer le cycle de la fertilité grâce à leurs systèmes racinaires profonds et la restitution en surface des éléments nutritifs absorbés suite à la chute des feuilles. Cette végétation associée augmente également la résistance des cacaoyers aux épisodes de sécheresse et permet de réduire la pression phytosanitaire sur les cacaoyers à la condition d'une gestion adéquate de l'ombrage. Enfin, et ce n'est pas le moindre de ses intérêts, elle permet de diversifier les sources de revenus des familles paysannes, plus particulièrement au moment de l'installation de ces systèmes.

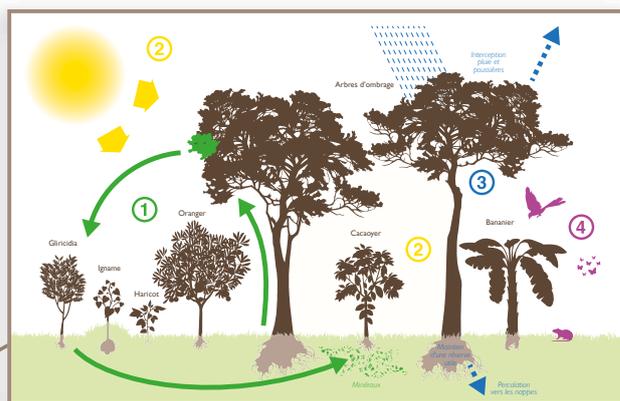
Comme le démontrent les diverses expériences développées et accompagnées par AVSF et ses partenaires, l'application de bonnes pratiques agricoles au sein de systèmes agroforestiers cacaoyers permet effectivement d'augmenter les rendements des cacaoyers tout en préservant la fertilité des sols, et de diversifier les productions à des fins alimentaires et économiques. Outre l'accès à des services adaptés, les familles cacaocultrices ne peuvent cependant investir dans cette intensification que si elles disposent d'une trésorerie suffisante : à titre d'exemple, l'installation en Côte d'Ivoire d'un système agroforestier à quatre strates³ comme dans le schéma présenté [Source : Programme Equité⁴], coûte environ 2.286 euros/hectare (main d'œuvre, matériel végétal, intrants). Condition fondamentale pour promouvoir de tels systèmes : une rémunération plus importante des producteurs et productrices de cacao qui leur permette d'investir dans la transition de leurs systèmes de production. Si la promotion de tels systèmes permet effectivement de stabiliser les zones de production actuelles, elle doit nécessairement aller de pair avec un contrôle plus efficace des forêts de la part des autorités nationales compétentes, pour empêcher le développement de la cacaoculture en zone forestière.

Le soutien financier à la transition agroforestière en Côte d'Ivoire
 AVSF, dans le cadre du Programme Equité, en collaboration avec l'Institut Financier Advans, a mis en place un dispositif de prêts (le Fond de Transition Agroécologique) à des coopératives de cacaoculteurs afin que ces derniers puissent disposer de la trésorerie nécessaire à l'implantation de systèmes agroforestiers et l'intensification écologique de leur production.

LES AVANTAGES DE L'AGROFORESTERIE : EXEMPLE IVOIRIEN D'UN SYSTÈME DE CACAOCULTURE INNOVANT

Source : AVSF

- ① Optimisation de la fertilité
- ② Optimisation de la lumière
- ③ Optimisation de l'eau
- ④ Optimisation de la biodiversité



- Gliricidia**
1500 plants/ha
- Légumes**
3000 plants/ha
- Buttes d'igname**
6000 buttes/ha
- Cacaoyer**
1320 pieds/ha
écart : 2,5 à 3m

- Arbres forestiers**
26 arbres/ha
écart : 20m
- Arbres fruitiers**
100 arbres/ha
écart : 13,5m
- Bananiers**
1320 rejets/ha

[3] Association, au sein de la parcelle, des cacaoyers avec 4 espèces végétales de 4 hauteurs différentes, avec dans l'exemple illustré ignames, Gliricidia, agrumes et arbres forestiers
 [4] Programme de soutien aux initiatives de Commerce Equitable en Afrique de l'Ouest initié en 2016 dont la co-maitrise d'ouvrage est assurée par AVSF et CEF et financé par l'AFD et le FFEM.

2^e défi majeur : mieux rémunérer les cacaoculteurs sur le long terme, pierre angulaire de la durabilité de la filière

Une très forte concentration du négoce, du broyage et de l'industrie du chocolat qui limite considérablement le pouvoir de négociation des producteurs

Pour la majorité des familles de cacaoculteurs, la commercialisation des fèves de cacao constitue la principale source de revenus, mais malgré l'essor continu du marché du cacao et du chocolat, **les producteurs constituent les acteurs de la filière qui sont le plus lésés sur le plan économique.** Les quelques entreprises multinationales dominantes du négoce, du broyage et de l'industrie du chocolat combinent spéculation sur les fèves et captation de l'essentiel de la valeur ajoutée créée. Ainsi, en 2019, cinq entreprises (Barry Callebaut, Cargill, Olam, Bloomer, Guan) se partageaient plus de 75 % du marché mondial du broyage de cacao et sept compagnies (Mars, Mondelez, Nestlé, Ferrero, Meiji, Hershey, et Lindt) contrôlaient 70 % du marché mondial pour la production de chocolat industriel (Banque Mondiale). Ce contexte de marché a pour conséquence une décorrélation importante entre le prix mondial de la fève et le prix bord champ au producteur. C'est ainsi que la répercussion d'une hausse des cours mondiaux sur les prix aux producteurs est la plupart du temps différée dans le temps et surtout moindre. Cette décorrélation est particulièrement importante en Côte d'Ivoire et au Ghana où les prix aux producteurs sont régulés par les Etats. A l'inverse, on constate une incidence amplifiée d'une chute des cours sur les prix offerts aux producteurs.

Dans ce contexte, les prix moyens payés aux producteurs dans la filière cacao conventionnelle sont loin de leur garantir un revenu décent couvrant leurs besoins prioritaires (production, alimentation, logement, éducation, santé). Ainsi, en comparaison du prix de référence du cacao à payer au producteur pour lui assurer un revenu décent (Living Income Reference Price), déterminé par Fairtrade International en 2022 à 2,39 USD/Kg, les prix pratiqués en Côte d'Ivoire par les négociants étaient loin du compte, n'atteignant qu'à peine 60 % de ce prix de référence. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, **plus de 70 % des familles cacaocultrices vivaient en dessous du seuil de pauvreté** en 2018 (Fairtrade). De la même manière, en octobre 2023, la fondation FARM affirmait que la plupart des cacaoculteurs ghanéens vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

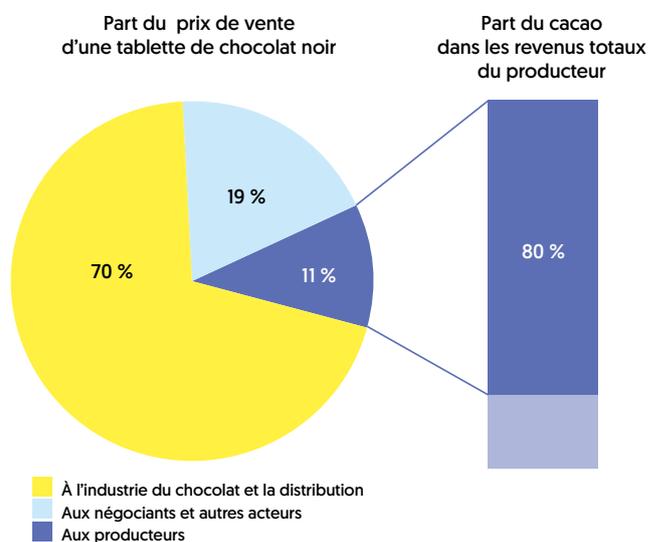
Des initiatives dites durables du secteur privé qui ne s'attaquent pas frontalement à la question du prix payé aux producteurs...

Durant ces 20 dernières années, en réponse aux questionnements croissants de la société civile des pays consommateurs concernant l'impact de leurs activités sur l'environnement, la situation de pauvreté des familles cacaocultrices et le recours abusif au travail des enfants, les multinationales du chocolat ont développé des « programmes de durabilité » avec pour objectif principal, l'augmentation de la



Cacaocultrice péruvienne

Répartition de la valeur et des coûts au sein de la filière européenne cacao-chocolat, Le Basic et FAO, 2020 ; et AVSF, 2017





Séchage des fèves en Colombie

productivité des cacaoyères. Dans la majorité des cas, le résultat est sans appel^[5]: sans amélioration des prix payés aux producteurs de fèves l'augmentation de la productivité dans la culture du cacao n'améliore pas suffisamment les revenus des ménages pour les sortir de la pauvreté. Cette stratégie exige en effet des investissements souvent inaccessibles pour les cultivateurs, qu'il s'agisse d'une augmentation des coûts en intrants chimiques ou de la nécessaire mobilisation de plus de main-d'œuvre.

La seconde stratégie affichée par l'industrie du cacao pour améliorer les revenus des familles cacaocultrices est la diversification agricole. Cependant, cela nécessite également des investissements et de la main-d'œuvre qui le plus souvent limitent considérablement ces revenus additionnels.

Accompagner les producteurs à augmenter la productivité de leur cacaoyère ou mener d'autres activités agricoles avec des charges additionnelles sans augmentation substantielle du prix des fèves payés aux producteurs, n'impacte pas de façon conséquente le revenu des familles cacaocultrices, et donc ni leurs conditions de vie ni leur capacité à investir dans des pratiques de production plus durable.

La nécessaire régulation du commerce pour un meilleur prix aux producteurs : l'exemplarité du commerce équitable

Rares sont les entreprises de la filière enclines à payer de manière effective et volontaire des prix plus élevés aux producteurs pour leur assurer un revenu décent. Il s'agit principalement de celles certifiées par un label de commerce équitable et qui respectent un prix minimum garanti établi sur la base des coûts de production incluant la nécessaire transition écologique, et des besoins prioritaires des exploitations familiales.

Les mécanismes de fixation des prix minima garantis des différents labels de commerce équitable doivent permettre l'atteinte du prix de référence pour un revenu décent des familles cacaocultrices. Aujourd'hui, seuls les prix minima calculés selon les règles du standard Symbole des Producteurs Paysans - SPP (2750 USD/T + prime de 850 USD/T) aboutissent à un prix proche de ce prix de référence. Dans un contexte d'inflation qui augmente les coûts de production, il est impératif que ces prix minima soient régulièrement actualisés (idéalement pour chaque campagne, à minima chaque année).

En dehors des périodes exceptionnelles de cours mondiaux élevés, les prix de vente que permet la double certification commerce équitable et agriculture biologique, constituent une stratégie centrale des organisations pour valoriser leur offre de qualité et rémunérer plus justement leurs membres. Mais le marché constitue une limite majeure du développement de cette double-certification : **la majorité des entreprises conventionnelles du négoce et de l'industrie du chocolat n'est pas disposée à augmenter de façon substantielle son prix d'achat aux producteurs avec les certifications de commerce équitable et de l'agriculture biologique.** Grâce aux volumes commercialisés, leurs marges sont pourtant substantielles en valeur absolue. Ces acteurs de l'aval, s'ils le décident effectivement, ont ainsi la capacité financière d'assurer via des prix d'achat plus élevés, **la juste rémunération des familles cacaocultrices et la préservation plus efficace des forêts dans les pays producteurs !**

Des hausses des cours mondiaux ponctuelles et qui ne bénéficient globalement pas suffisamment aux producteurs

En grande partie du fait de conditions météorologiques défavorables, la production mondiale de cacao a chuté de près de 20% en 2023. Cette importante baisse a entraîné une flambée des prix, qui ont atteint

[5] Baromètre du cacao, Voice, 2022

plus de 12.000 USD la tonne au printemps 2024 (contre 2.000 USD en septembre 2023). Les prix se sont finalement stabilisés autour de 7.000 USD la tonne correspondant à une hausse de plus de 250% sur une année. En Côte d'Ivoire et au Ghana, les systèmes de régulation des prix basés sur des systèmes de ventes anticipés gérés par leurs Etats, n'ont cependant pas permis aux producteurs de bénéficier d'une hausse des prix proportionnelle à celle des cours mondiaux : entre octobre 2023 et septembre 2024, le prix y a augmenté respectivement de 50 et 58%. Dans les pays où le marché est libéralisé, les prix ont augmenté dans des proportions bien plus importantes : en septembre 2024, le prix au producteur au Cameroun était de 4.000 francs CFA contre 1.800 francs CFA en Côte d'Ivoire ; et en Equateur le prix a augmenté de plus de 150% en un an. Si les dispositifs de régulation garantissent des prix minima aux producteurs en période de crise, en période d'embellie des cours mondiaux ils ne permettent pas la hausse proportionnelle des prix payés aux producteurs.

L'augmentation des charges des producteurs générée par l'inflation, la dépendance croissante en intrants chimiques de la production conventionnelle, et le coût de la mise en conformité avec de nouvelles réglementations de la filière (voir ci-après) limitent également l'impact d'une hausse ponctuelle des cours mondiaux sur l'amélioration des conditions de vie et la capacité d'investissement des familles cacaocultrices.

Enfin comme l'observe Ethiquable (avril 2024), si des flambées des prix surviennent au mieux une fois tous les 7 ans, la tendance plus globale reste à la baisse des prix payés aux producteurs, loin de ceux nécessaires dans la durée pour effectivement leur permettre un revenu décent stable.

que ceux du chocolat de haute qualité organoleptique fabriqués avec des cacaos fins et aromatiques. **Les multiples expériences de coopératives de cacaoculteurs accompagnées par AVSF qui s'inscrivent dans des démarches de transition écologique de leur production et de mise en marché collective de produits de qualité, démontrent que préserver les sols et les forêts en augmentant substantiellement le prix aux cacaoculteurs, est tout à fait possible et efficace !** Enfin, de telles organisations sont essentielles en cette période de retour de politiques publiques de régulation de la filière, afin que les voix et les intérêts des familles cacaocultrices soient respectivement entendues et pris en compte davantage dans les processus de co-construction entre les acteurs de la filière. A cet effet, il est indispensable que des organisations faitières de représentation des organisations de producteurs de cacao soient mises en place et/ou accompagnées afin de disposer des capacités nécessaires à la représentation et défense des intérêts des familles cacaocultrices, au niveau national et même au niveau international.

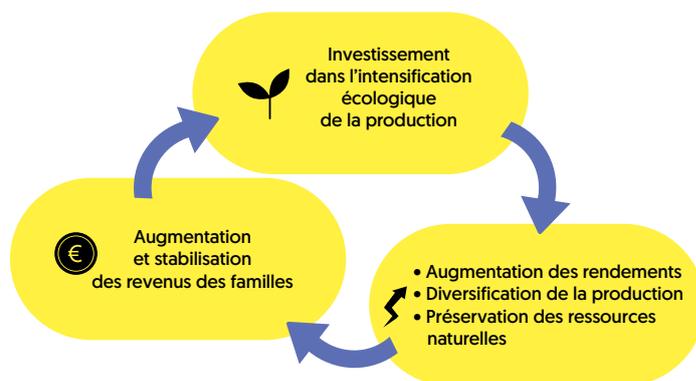
Le soutien aux organisations syndicales de producteurs de cacao

Dans les Andes, en Afrique de l'Ouest et en Haïti, AVSF promeut une gouvernance plus équilibrée de la filière via l'appui à l'émergence et la consolidation d'organisations faitières au niveau national, représentatives et avec des capacités de plaidoyer. AVSF accompagne par exemple au Pérou depuis 2004 l'Association Péruvienne des Producteurs de Cacao (APP Cacao), activement impliquée dans l'élaboration de diverses politiques publiques nationales spécifiques d'appui à la filière (programme national d'assistance technique, promotion commerciale, Plan national pour le cacao et le chocolat, etc.).

3^e défi majeur : renforcer l'organisation des producteurs pour conjuguer transition écologique des systèmes de culture du cacao et amélioration de la situation économique des familles cacaocultrices

Les producteurs individuels de cacao ne peuvent pas accéder aux divers services indispensables à la nécessaire transition écologique de leurs exploitations. AVSF appuie ainsi les producteurs à se regrouper en coopérative qui leur assure de tels services à la production. L'autre rôle essentiel de ces organisations est d'améliorer les conditions de commercialisation des fèves de cacao produites par les membres. Si la capacité de négociation des organisations est limitée face aux opérateurs économiques dominants, elle n'en demeure pas moins supérieure à celles des producteurs individuels, contraints de vendre aux acheteurs locaux aux conditions qui leur sont imposées - y compris en-deçà du prix minimum bord-champs fixé pourtant par les autorités nationales de régulation lorsqu'elles existent, et de leurs propres coûts de production ! L'organisation des producteurs de cacao est par ailleurs indispensable à la constitution d'une offre en quantité et de qualité, traçable, qui puisse être commercialisée sur les marchés bien plus rémunérateurs du commerce équitable et de l'agriculture biologique, ainsi

Cercle vertueux de la plus juste rémunération des familles productrices de cacao





Parcelle agroforestière de Côte d'Ivoire

4^e défi majeur : la mise en place de politiques publiques ambitieuses, garantissant la durabilité de la filière

Passer à l'échelle de l'ensemble de la filière, les références que constituent entre autres les organisations de producteurs partenaires d'AVSF, requiert des politiques publiques ambitieuses de préservation de l'environnement et de régulation de la filière, aussi bien dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs. Le dialogue des pouvoirs publics avec les principaux négociants du cacao et l'industrie du chocolat est en cours, en Europe comme en Afrique de l'Ouest, depuis des années. Mais les avancées obtenues, qui reposent encore principalement sur les initiatives privées et volontaires des multinationales du chocolat, des organisations de producteurs de cacao et des ONG d'appui, ne vont pas suffisamment vite et ne sont pas à la hauteur requise pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté des familles de cacaoculteurs, du recours abusif au travail des enfants dans certains pays et de la déforestation.

AVSF promeut et soutient toute initiative publique visant à réguler la filière cacao au bénéfice des cacaoculteurs, qu'il s'agisse de politiques agricoles [régulation de la production ou des volumes mis sur le marché, régulation des prix, appui à la commercialisation et à l'organisation des filières], de mesures commerciales ou fiscales, ou encore de cadres réglementaires [comme la norme ARS-1000 en Afrique de l'Ouest et le Règlement européen de lutte contre la

déforestation et la dégradation des forêts - RDUE] et de régulation des entreprises [comme le devoir de vigilance des entreprises]. AVSF prend ainsi part aux espaces de dialogue sectoriel mis en place en France [Comité de suivi de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée et Initiative Française pour un Cacao Durable] et au niveau européen [Cocoa talks de l'Initiative cacao durable de la Commission Européenne] pour y positionner les intérêts des familles cacaocultrices et partager les références issues des pays producteurs et des organisations partenaires. Elle accompagne également ces organisations afin qu'elles participent le plus activement possible dans leurs pays respectifs au dialogue et à la négociation en cours avec les pouvoirs publics de politiques publiques nationales, en étant force de propositions.

Certains principes et outils du commerce équitable [prix minimum garanti aux producteurs plus particulièrement] qui continuent de démontrer leur efficacité pour répondre aux divers enjeux de la durabilité de la filière cacao, doivent inspirer certaines des politiques publiques nécessaires. L'initiative du Différentiel de Revenu Décent impulsée par la Côte d'Ivoire et le Ghana fin 2020, visant à rémunérer plus justement les cacaoculteurs avec une prime additionnelle aux cours mondiaux de fèves de 400 USD/tonne à leur verser directement par les acheteurs, est à saluer. Les multinationales concernées ont certes réussi dans un premier temps à contourner ce nouveau mécanisme contraignant via des différentiels pays négatifs et la mobilisation de stocks de fèves dont elles disposaient. Elles vont cependant devoir s'y plier, l'Etat ivoirien conditionnant depuis fin 2022 toute vente de cacao à l'export, au versement effectif de ce DRD, avec impossibilité d'appliquer des différentiels d'origine négatifs. L'alliance entre la Côte d'Ivoire et le Ghana - qui à eux deux rassemblent plus de la moitié de la production mondiale - au sein de l'Initiative

Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCI) constitue une avancée majeure dans le repositionnement progressif des pays producteurs dans la gouvernance et la régulation de la filière cacao. **Une alliance plus large entre pays producteurs - entre les Etats mais également entre les organisations de producteurs de cacao, paraît essentielle pour contrebalancer le pouvoir que concentrent les multinationales situées en aval de la filière, pour réguler l'offre mondiale de cacao et pour participer plus activement à l'élaboration de politiques publiques adaptées, répondant effectivement aux principales problématiques de la filière.**

Si les politiques de régulation doivent être impérativement soutenues, il est fondamental de veiller à ce que leur mise en application ne fragilise pas davantage les exploitations de cacaoculteurs ni leurs coopératives : elles doivent ainsi tenir compte des conditions et capacités des familles cacaocultrices et de leurs organisations, au regard du degré de complexité des dispositions à adopter et des surcoûts générés par la mise en conformité. A titre d'illustration, le RDUE - qui interdit l'importation de cacao et produits dérivés provenant de terres qui ont été déboisées après le 31 décembre 2020 - devrait imposer à partir du 1^{er} janvier 2026 une traçabilité physique depuis la parcelle de toutes les fèves de cacao qui seront importées sur le marché européen. **AVSF soutient cette initiative qui va conférer une plus grande durabilité environnementale à la filière malgré la réticence des principales multinationales du cacao et chocolat concernées, globalement réticentes à davantage se responsabiliser de l'impact de leurs pratiques d'approvisionnement.**

Toutefois, ces exigences de traçabilité avec géolocalisation des parcelles et utilisation de systèmes de gestion de l'information informatisé, représentent un coût additionnel important que même les conditions actuelles du marché ne permettent pas aux organisations de couvrir seules ! Les organisations avec des certifications Agriculture biologique et commerce équitable disposent certes d'un avantage comparatif important avec les

systèmes de traçabilité déjà performants dont elles disposent. Il est indispensable que les dispositifs publics de mise en conformité en cours d'élaboration dans les pays producteurs, prennent bien en compte les contraintes des producteurs et de leurs organisations, et soient fonctionnels sur les plans technologiques et administratifs. Il est aussi crucial que les acteurs publics (Union européenne, Etats des pays producteurs) et privés (négociants, industrie du chocolat et distribution) contribuent financièrement à la mise en conformité des producteurs et de leurs organisations, tout en garantissant à ces organisations la propriété des informations relevées et produites.

Les négociations actuelles autour du report de l'application de ce règlement ainsi que de certaines de ses dispositions, ne doivent pas servir de prétexte à la revue à la baisse de ses exigences visant à responsabiliser les entreprises de leurs activités sur la filière cacao et leurs impacts sur les droits humains et l'environnement. **Ce temps supplémentaire doit permettre en revanche de finaliser rapidement des dispositifs nationaux efficaces dans les pays producteurs, et de soutenir les organisations de producteurs dans leurs efforts de mise en conformité.**

Enfin, AVSF soutient toutes les initiatives publiques et privées permettant aux acteurs des pays producteurs de reprendre le contrôle de la filière et d'en capter une valeur ajoutée plus importante. La Côte d'Ivoire a ainsi lancé en 2021 la construction de deux usines de transformation du cacao à Abidjan et San Pedro. L'objectif, à terme, est de se positionner plus en aval de la chaîne de valeur encore, avec la production du chocolat de couverture, pour augmenter ainsi la part de valeur ajoutée générée dans le pays. Dans la même logique, **AVSF soutient de plus petites initiatives de transformation du cacao dans les pays producteurs, artisanales (production de chocolat), qui permettent, en plus de générer localement de la valeur ajoutée, de créer des revenus et de l'emploi pour les jeunes et les femmes qui travaillent au sein de ces initiatives de transformation, et commercialisent directement leurs productions artisanales sur le marché local et national.**

Recommandations pour une filière cacao plus équitable et durable

→ À destination des broyeurs et chocolatiers :

- Adopter des politiques d'approvisionnement en priorité auprès d'organisations de cacaoculteurs engagées dans les transitions agroécologiques, l'agriculture biologique et certifiées par des labels de commerce équitable.
- Exiger aux négociants, qu'ils achètent les fèves de cacao des producteurs à un prix rémunérateur qui i) couvre les coûts de production incluant les pratiques agroécologiques, et ii) permette une rémunération suffisante pour satisfaire les besoins fondamentaux des producteurs et de leurs familles.
- Appuyer financièrement (au-delà du versement d'un prix rémunérateur aux producteurs) et techniquement les organisations de producteurs devant se mettre en conformité avec les politiques de régulation (telles que le RDUE et la norme ARS-1000) afin qu'elles puissent bénéficier des formations nécessaires et se doter des ressources humaines et du matériel requis.
- Garantir aux coopératives fournisseuses la propriété de l'ensemble des données collectées et produites dans les cas où elles imposent au niveau de ces mêmes coopératives des logiciels de gestion de l'information pour assurer la traçabilité exigée.
- Élaborer, rendre public et s'engager à respecter un plan d'action, avec les budgets nécessaires et des échéances précises, pour contribuer à l'adoption de techniques de production durable du cacao, et faire évoluer leurs pratiques d'achat avec le paiement du prix de référence pour un revenu décent et un engagement commercial pluriannuel auprès de leurs fournisseurs.

→ À destination des systèmes de garantie du commerce équitable :

- Dans le cas des labels de commerce équitable dissociés de la certification biologique (autres que le label SPP), renforcer les cahiers des charges sur les plans agronomique et environnemental, en promouvant davantage les pratiques agroforestières pour permettre des transitions agroécologiques plus ambitieuses et l'agriculture biologique.
- Actualiser plus régulièrement les prix minima garantis en y intégrant les coûts de la transition agroécologique (notamment l'agroforesterie) et les besoins prioritaires des familles paysannes, pour aboutir au prix de référence pour un revenu décent; ainsi que les coûts de la mise en conformité avec les politiques de régulation de la filière.
- Instaurer une prime aux producteurs qui mettent en place des systèmes agroforestiers, en complément de la prime du commerce équitable.
- Renforcer la participation des cacaoculteurs organisés et de leurs faitières à la gouvernance effective des systèmes de garantie, afin d'assurer la prise en compte prioritaire de leurs besoins et intérêts au moment d'en faire évoluer les standards.
- Intensifier la prospection commerciale au profit des organisations de cacaoculteurs certifiées afin d'identifier des marchés valorisant la certification équitable et donc plus rémunérateurs que les marchés conventionnels.

→ À destination des pouvoirs publics français :

- Intensifier les programmes d'appui et fonds d'investissements visant à renforcer les capacités des coopératives de cacaoculteurs à investir davantage dans la transformation locale et à s'inscrire durablement dans des trajectoires de transition agroécologique et d'agriculture biologique.
- Garantir des accords de libre-échange entre l'Union européenne et d'autres parties (et notamment les accords de partenariats économiques) qui assurent le respect de normes sociales, sanitaires et environnementales et des conditions de vie décentes des familles productrices de cacao dans le respect des droits humains.
- Développer des programmes d'appui au développement du commerce équitable dans les pays producteurs de cacao, visant l'insertion d'un plus grand nombre d'organisations de cacaoculteurs à ce marché, de même que l'insertion des jeunes dans la filière, facteur déterminant pour assurer la continuité de la production et sa durabilité à moyen terme.
- Appuyer les organisations de producteurs à se doter des compétences et des ressources financières nécessaires à la mise en conformité avec le RDUE

→ **Au niveau de l'Union Européenne :**

- Garantir une application du RDUE au 1er janvier 2026.
- Développer et soutenir politiquement et financièrement toute initiative de régulation à la hausse des prix payés aux producteurs et à leurs organisations leur permettant de supporter le coût de la mise en application du RDUE .
- Assurer le dialogue avec les autres pays producteurs que la Côte d'Ivoire et la Ghana, totalement absents des discussions et négociations initiales ayant abouti au RDUE, bien qu'également concernés par sa mise en application.
- Financer davantage dans le cadre de sa coopération, l'organisation des cacaoculteurs en coopératives et en syndicats représentatifs, et leur participation active dans les processus de dialogue et négociation des politiques publiques nationales et internationales.
- Appuyer les organisations de producteurs à se doter des compétences et des ressources financières nécessaires à la mise en conformité avec le RDUE.

→ **À destination des États des pays producteurs :**

- Réviser les mécanismes nationaux de régulation des prix dans les cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana, afin qu'ils permettent aux producteurs de bénéficier de prix proportionnels à ceux des cours mondiaux lorsque ceux-ci connaissent une hausse importante.
- Développer des programmes d'appui, des mesures incitatives (subventions / fiscalité différenciée sur certains intrants et équipements) et renforcer les services publics de conseil agricole, visant à améliorer les capacités des cacaoculteurs en agroécologie et agriculture biologique.
- Adopter des mesures et des politiques publiques de soutien aux coopératives pour la mise en place des systèmes de gestion interne et de traçabilité et la conformité avec le RDUE et la norme ARS-1000.
- Faciliter le développement par le secteur bancaire d'outils financiers adaptés aux organisations de cacaoculteurs, pour que ces derniers puissent financer plus facilement la transition écologique de leurs systèmes de culture de cacaoyers (création de produits spécifiques avec prêts à taux bonifiés, fonds de garantie, etc.) et investir dans des équipements qui leur permettent de dégager une plus-value plus importante, en se positionnant sur le maillon de la transformation.
- Soutenir l'insertion de jeunes ruraux dans la filière via des mesures incitatives à la production cacaoyère (conditions d'accès au foncier, au crédit, etc.), l'appui à la création d'unités locales de transformation qui génèrent de l'emploi, et le développement d'une offre plus adaptée de formation technique et professionnelle destinée aux jeunes ruraux.

Quelques références

PROJET EQUITE 2

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE 39 ORGANISATIONS (REPRÉSENTANT ENVIRON 120.000 PRODUCTEURS)

dans des dynamiques de commerce équitable en Afrique de l'Ouest, renforcement de plateformes nationales d'organisations certifiées dans la sous-région.

PROJET PROCACAO HAÏTI

DU CACAO DE QUALITÉ ET ÉQUITABLE AU NORD D'HAÏTI :

Consolidation d'une fédération de 8 coopératives de petits planteurs (3000 familles) du Nord d'Haïti et de 3 coopératives de la Grande Anse (1500 familles) pour la production, transformation et commercialisation d'un cacao fermenté sur les marchés du commerce équitable, bio et de qualité

PROJET CACAO BIOANDINO

PROMOTION DE LA FILIÈRE CACAO FIN ET AROMATIQUE

avec certifications biologique et commerce équitable via l'appui à 26 organisations en Equateur, au Pérou et en Colombie .

PROYECTO CACAO MADAGASCAR

APPUI AUX ORGANISATIONS UCLS ET KAMA

pour augmenter le volume et la qualité de leur production de cacao et améliorer sa commercialisation sur les marchés du commerce équitable et biologique

Retrouvez tous nos projets sur avsf.org

Ressources bibliographiques

Note de positionnement « *Des filières agricoles équitables et durables* », AVSF 2019

Texte de référence « *Le renforcement des organisations économiques paysannes pour une insertion favorable et juste des petits paysans sur les marchés* », AVSF, 2008

Actes de l'atelier international « *Méthodes et innovations pour le renforcement de la filière cacao en Afrique de l'Ouest : échanges d'expériences et capitalisation avec des producteurs d'Amérique Latine, des Caraïbes et de l'Océan Indien* », AVSF 2017

« *Hausse des prix du cacao* », Ethiquable 2024

« *Baromètre du cacao* », Voice 2022

« *Revenu vital et secteur du cacao : repères* », Voice 2022

« *Côte d'Ivoire-Ghana : une filière cacao plus juste et durable avec le DRD ?* », Nitidae & FARM 2023

« *Guide des labels et systèmes de garanties* », CEF 2022

« *Chocolat durable : un avenir incertain pour les petits producteurs* », Reporterre 2023

Retrouvez toutes nos publications sur avsf.org



Siège

14 avenue Berthelot (bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33(0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

www.avsf.org

Rédaction collective sous la coordination de : Christophe Boscher et Romain Valleur

Avec les contributions de : Frédéric Apollin, Cécile Bérut, Christophe Chauveau, Guy Durand, Myriam Mackiewick-Houngue,

Copyright AVSF – Reproduction totale ou partielle non autorisée sauf autorisation préalable – Décembre 2024